

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Science et vie Question écrite n° 32987

#### Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'inquiétude exprimée par la société des journalistes du magazine scientifique *Science et Vie*, un an après son rachat par le groupe de presse Reworld Media. Leurs préoccupations, ayant engendré la démission du directeur de la rédaction, sont de deux ordres : la baisse brutale des effectifs et les entorses à l'indépendance éditoriale du site. Une presse scientifique ouverte au grand public et de qualité, comme Science et Vie, est indispensable à la montée en connaissance et en compréhension des grands enjeux scientifiques de la population. La crise sanitaire que la France traverse actuellement rappelle encore à tous combien développer la culture scientifique et technique est crucial pour lutter contre les fausses informations, les emballements infondés et les théories complotistes, ainsi que pour favoriser la compréhension de la méthode scientifique et des mécanismes physiques, chimiques et biologiques à l'œuvre. Il lui demande, par conséquent, quelles sont les actions de son ministère pour garantir l'indépendance éditoriale et soutenir la presse scientifique grand public.

### Texte de la réponse

Le ministère de la culture est particulièrement attentif à la situation du magazine Science & Vie, qui jouit d'une notoriété incontestable liée à sa qualité largement reconnue, avec 400 000 abonnés et près de 4 millions de lecteurs. S'il ne revient pas à l'État de juger de la stratégie éditoriale ou économique d'un titre, les nombreux départs de journalistes de la rédaction posent toutefois la question des contreparties que l'État est en droit d'attendre des aides à la presse qu'il octroie. L'accès aux aides et au régime fiscal de la presse, via l'agrément de la commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP), n'est aujourd'hui assorti en tant que tel d'aucune condition relative à la composition des rédactions. Seuls les services de presse en ligne d'information politique et générale doivent comporter au minimum un journaliste professionnel au sein de l'équipe rédactionnelle. Au regard de la situation du magazine et à la suite de départs de journalistes, la ministre de la culture a confié en décembre 2020 à Madame Laurence Franceschini, présidente de la CPPAP, une mission de réflexion sur les conditions d'accès aux aides à la presse. Elle est chargée de proposer, en concertation avec l'ensemble des professionnels, des aménagements réglementaires relatifs à la nécessaire présence de journalistes professionnels au sein des équipes rédactionnelles, en particulier pour les titres d'information politique et générale. Ses conclusions sont attendues pour le 15 mars prochain et le ministère de la culture étudiera les conséquences de ces préconisations sur la situation du magazine Science & Vie.

#### Données clés

Auteur: M. Philippe Berta

Circonscription : Gard (6e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 32987 Rubrique : Presse et livres Ministère interrogé : <u>Culture</u> Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE32987

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>13 octobre 2020</u>, page 6978 Réponse publiée au JO le : <u>2 mars 2021</u>, page 1859